

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°10/2021****OBJET : ACQUISITION DES LOTS 5 ET 7 DE LA PARCELLE
CADASTREE SECTION AC 68 ROUTE DE NICE**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	24
Excusés :	3
Pouvoirs :	0
Votants :	24

SÉANCE DU 11 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 11 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 3 mars 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle municipale du MASET, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Martine LIPUMA, Christian GORACCI, Laurence MARGAILLAN, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Jean-François PIOVESANA, Adjointes, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Marie ROUAN, Colette ZALMA, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Caroline RICORD, Emilie GAGLIOLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Paul THIEULIN, Lydie CHRETIENNOT, Sandrine BRUNET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Emilie GAGLIOLO

Monsieur Emile Bezzone, 1^{er} adjoint délégué aux travaux, explique qu'une opportunité permettrait l'acquisition d'un ensemble immobilier situé au 38, Route du Nice. Cet ensemble est mis en vente par Monsieur Philippe BOIS, propriétaire.

Il rappelle qu'un petit local (lot n°1 section AC 69) et un ensemble immobilier cadastré section AC 67 situés dans le prolongement du marché paysan ont été acquis très récemment, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur ces achats le 29 juin 2020 et le 15 décembre 2020.

L'intérêt de cette acquisition est de s'inscrire dans une maîtrise foncière de ce secteur prochainement frappé d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP), le local pourrait ainsi être intégré à moyen terme dans une opération de réhabilitation du quartier. D'autres biens pourront également être acquis pour répondre à ce projet.

L'identification cadastrale de cet ensemble immobilier est la suivante :

Section N° AC 68 - 38, Route de Nice (CD 2085)

Lot n°5 au niveau 2 :

Un appartement occupant tout le deuxième étage d'une superficie de 60 m² ; ainsi que trois cent cinq millièmes (305/1000^{èmes}) des parties communes générales.

Lot n°7 au niveau - 1 :

Un garage sis au sous-sol à droite d'une superficie de 26 m² et les soixante et un millièmes (61/1000^{èmes}) des parties communes générales.

Des échanges avec le propriétaire ont permis de fixer un prix de vente à 155 000€.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide :

D'ACQUERIR :

Lot n°5 au niveau 2 :

Un appartement occupant tout le deuxième étage d'une superficie de 60 m² ; ainsi que trois cent cinq millièmes (305/1000^{èmes}) des parties communes générales.

Lot n°7 au niveau - 1 :

Un garage sis au sous-sol à droite d'une superficie de 26 m² et les soixante et un millièmes (61/1000^{ème}) des parties communes générales.

D'ENGAGER les dépenses correspondantes à savoir le prix du bien fixé à 155 000€ et les frais d'acte au budget de la Commune.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondant à l'acquisition.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 23 MAR. 2021
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 23 MAR. 2021

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

